



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT  
BUREAU DE LA  
COMMUNICATION

---

## Réforme de l'Etat

# Fusion du Service du cadastre et de la géomatique et du Service du registre foncier

La chancellerie d'Etat communique:

- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Service du cadastre et de la géomatique (GEONE) et le Service du registre foncier (SRF), tous deux rattachés au Département de la gestion du territoire et sis à Tivoli 22, à Neuchâtel, sont fusionnés et forment une nouvelle entité: le Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF), qui regroupe trois domaines, à savoir la mensuration officielle, le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) et le registre foncier. C'est l'actuel chef de GEONE, M. Pierre-Alain Trachsel, qui a été désigné à la tête de ce nouveau service. M. Jean-Marc Gicot, actuel chef du SRF, devient adjoint au chef de ce nouveau service et conserve la responsabilité du registre foncier, à l'instar de M. Marc Riedo, qui reste responsable du SITN. Cette fusion prévoit la suppression de six postes d'ici à fin 2009 grâce à des départs naturels et n'engendrera ainsi aucun licenciement. Le nouveau service regroupe 63 collaboratrices et collaborateurs représentant 57 équivalents plein temps. Ce regroupement permettra d'économiser environ 500.000 francs pour la présente législature.

### Renforcement des synergies

Cette fusion s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'Etat, des économies souhaitées et de l'analyse des prestations de l'Etat. Elle figure dans le Programme de législature 2006-2009 du Conseil d'Etat. Ce regroupement permettra également de renforcer la synergie entre les domaines du registre foncier et de la mensuration officielle en offrant au public un guichet physique unique d'accès à l'information et d'améliorer les processus de traitement pour lesquels les deux domaines sont concernés au niveau technique, administratif et financier.

A noter en outre que dans le cadre de la réalisation du SITN, les domaines du registre foncier et de la mensuration officielle sont étroitement liés. De plus, le nouveau projet de loi fédérale sur l'information géographique prévoit notamment la création d'un cadastre des restrictions de droit public la propriété foncière dont la tenue sera de la compétence des cantons. Le nouveau SGRF disposera des compétences à la réalisation d'un tel cadastre.

A relever que des démarches similaires ont déjà été mises en place ou sont en cours de réalisation dans les cantons de Bâle-Ville, Valais et Zoug.

### **Missions et objectifs du nouveau service**

Le nouveau SGRF reprend dans leurs grandes lignes les missions actuelles de GEONE et du SRF. Il doit assurer les tâches liées à la mensuration officielle (acquisition, gestion, mise à jour et diffusion des données), à la mise en œuvre du SITN (infrastructure cantonale de données géographiques) et du registre foncier (acquisition, gestion et publication de l'état des droits sur les immeubles). De plus, il aura mission de conduire l'introduction du registre foncier fédéral, gérer le secrétariat de plusieurs commissions et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières. Dans le futur, il pourra également être chargé d'assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

Le nouveau SGRF est domicilié à Tivoli 22, à Neuchâtel, et l'Office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz est pour sa part maintenu au Locle.

#### **Pour de plus amples renseignements :**

**Pour des questions politiques : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, tél. 032 889 67 00.**

**Pour des questions techniques : Pierre-Alain Trachsel, chef du Service du cadastre et de la géomatique, tél. 032 889 67 50.**

Neuchâtel, le 9 février 2007